

**PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020**

L'An deux mil vingt, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Guillaume CHARRIER, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de présents : 17 Nombre de votants : 18

Présents : Mmes Foucher, Coureaud, Pastureau, Payet, Branco, Larsonneur, Gault, Fabich, MM. Charrier, Jaubleau, Chaulet, Roussel, Legrel, Moioli, Lasserre, Malapeyre, Bussy

Absents : Mme Garcia qui donne pouvoir à Mme Payet et M. Didier

Secrétaire de Séance : M. Legrel

Approbation du compte-rendu du 11 juin à l'unanimité

34- Approbation du Compte administratif du Budget principal de la commune 2019 :

L'exécution du compte administratif du budget principal communal 2019 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	4 750 140,38€		
- Chap. 011 (charges de gestion)		343 642.00€	
- Chap. 012 (charges de personnel)		564 892.20€	
- Chap. 014 (Participation Services communs)		0€	
- Chap.65 (Indemnités et autres charges)		70 798.64€	
- Chap. 66 (charges financières)		28 469.28€	
- Chap. 67 (charges exceptionnelles)		1 729.46€	
- Chap. 042 (opérations d'ordre budgétaire)		3 740 608.80€	
Recettes	5 209 044,58€		
- Chap. 013 (Aides contrat aidés)		11 962.62€	
- Chap. 70 (Services et remboursement RADYC)		219 998.21€	
- Chap.73 (Impôts locaux, Droits mutation)		718 013.07€	
- Chap.74 (Dotations Etat)		386 620.52€	
- Chap.75 (Loyers Redevances)		110 555.74€	
- Chap.76 (parts sociales)		24.63€	
- Chap. 77 (Vente des biens)		3 750 172.79€	
- Chap.042 (Opérations d'ordre budgétaire)		11 697.00€	
		Réalisation de l'exercice 2019	+ 458 904.20€
		Report 2018	+ 190 355.00€
		Résultat cumulé 2019	+ 649 259.20 €

Investissement

Dépenses	1 226 714,75€		
- Total des opérations d'équipement		1 029 353.30€	
- Remboursement de la dette en capital		101 752.89€	
- Remboursement FCTVA		72 207.00€	
- Chap. 040 et 041 (Opérations d'ordre budg.)		23 401.56€	
Recettes	4 311 130,32€		
- Chp.13 (subventions)		179 949.28€	
- Chp.16 (remboursement de cautions)		8 149.70€	
- Chp.10 (FCTVA et TAM)		370 717.38€	
- Chap. 040 et 041 (Opérations d'ordre)		3 752 313.36€	
		Réalisation de l'exercice 2019+	3 084 415.57€
		Report 2018	+ 446 635.00€
		Résultat cumulé 2019	+ 3 531 050.57€

Reste à Réaliser 2019

Dépenses d'investissement engagées	753 856.00€
Recettes d'investissement notifiées	46 889.00€

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS 2019 :

DEPENSES	6 730 711.13€
RECETTES	10 204 053.90€

Hors la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, Michel JAUBLEAU, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le compte administratif du budget communal 2019

35- Approbation du Compte de gestion du Budget principal de la commune 2019

- Le Conseil Municipal,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,
- Après avoir approuvé le compte administratif 2019,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité

36- AFFECTATION DU RESULTAT est adopté à l'unanimité (M. Jaubleau donne une explication concernant la subvention au Domaine Yves Courpon) comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	458 904,20€
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	190 355,00€
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	649 259,20€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 531 050,57 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-706 967,00€
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	649 259,20€
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	649 259,20€

37-Vote des taux d'imposition 2020 des taxes locales

Il est proposé, comme depuis le Budget Primitif 2009, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2020, et de ne voter que les taux de taxes foncières en raison de la suppression de la taxe d'habitation :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020	% augmentation
Foncier Bâti	17.71%	17.71%	0
Foncier Non Bâti	53.94%	53.94%	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire varier les taux de taxes foncières sur le Bâti et le Non-bâti en 2020.

38- Approbation du budget primitif de la commune 2020 :

La commission des finances du 18 juin 2020 propose un Budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 2 008 307€

Recettes 2 008 307€

Investissement

Dépenses 4 988 363€

Recettes 4 988 363€

Les principaux travaux programmés sur le budget 2020 en section d'investissement sont :

- Lancement du programme de travaux de la Médiathèque Bibliothèque municipale
- Ecole : clôture du parking des enseignantes, réfection de la classe Tourmesol
- Voirie : aménagement de sécurité à Coutit, Rue de Godineau pour le Domaine Yves Courpon, des peintures de route et des études sur le rond-point de la Salle polyvalente et autres projets
- Acquisitions de vignes, de terrains nus et d'un immeuble commercial
- Construction d'un nouveau Chai de vinification
- Construction des serres de maraîchage
- City-stade : nouveaux équipements
- Lancement des travaux de réhabilitation de l'ancienne cantine pour l'accueil de Familles Rurales
- Réalisation d'un espace vert Place du marché
- Mairie : Renouvellement du parc informatique, mobilier nouveaux élus, nouvelle salle des archives
- Cimetière : le jardin du souvenir

- Eglise : réhabilitation de la façade de l'église et huisseries du presbytère.
- Inscription sans opération pour un montant de 2 016 367€
- Remboursement de la dette de 590 500€

Recettes principales : cession des immeubles du legs Courpon dont l'immeuble 10 place du parlement à Bordeaux (3 389 000€) et cession du terrain de l'ancien stade de football pour la Résidence Intergénérationnelle

En section de fonctionnement :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de gestion (énergies, maintenances, fournitures) et paiement des taxes foncières 2018 et 2019 de l'immeuble à Bordeaux (20 000€)
- Augmentation du poste des dépenses de personnel pour l'évolution de l'équipe de la Régie agricole (+10%)
- Pas de hausse du taux des taxes locales pour la 11^{ème} année consécutive
- Reversement aux services communs de la CCLNG pour 221 300€
- Subvention de la Régie agricole pour la restructuration du vignoble et les équipements nouveaux pour 200 000€.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune ci-dessus équilibré.

39-Approbation du Compte administratif du Budget annexe Régie Agricole de la commune 2019 :

Fonctionnement

Dépenses	287 971.62€		
- Chap. 011 (charges de gestion)		139 427.69€	
- Chap. 012 (charges de personnel)		130 712.08€	
- Chap. 67 (charges exceptionnelles)		2 500.00€	
Recettes	288 221.07€		
- Chap. 013 (variation des stocks approv.)		5 228.99€	
- Chap. 70 (vente du stock de vin)		113 871.18€	
- Chap. 75		1.00€	
- Chap. 77	1 689.90€		
- Chap. 042 (variation des stocks produits)		167 430.00€	
		Réalisation de l'exercice 2019	249.45€
		Excédent 2018	236 277.00€

Investissement

Dépenses	348 372.48€		
- Total des opérations d'équipement (Parking calcaire, travaux dans le chai pour les locaux sociaux, portes du chai de Péricou)	11 466.54€		
- Chap. 21 ou 23 (Tracteur, pulvérisateur, intercep, plateforme de lavage, autres matériels pour la vigne et le maraîchage, outillage pour le maraîchage)	169 475.94€		
- Chap. 040 (produits finis)	167 430.00€		
Recettes	492 415.40€		
- Amortissements	15 331.85€		
- Chap. 1068 (Excédent 2018)	477 083.55€		
		Réalisation de l'exercice 2019	144 042.92€
		Déficit 2018	277 084.00€
Reste à Réaliser 2018			
Dépenses d'investissement engagées		9 254.06€ (plateforme de lavage)	

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS 2019

DEPENSES	922 682,16 €
RECETTES	1 016 913,47 €

Hors la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le compte administratif du budget annexe de la Régie Agricole Domaine Yves Courpon 2019

40- Approbation du Compte de gestion du Budget annexe de la Régie Agricole de la commune 2019

- Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,

Après avoir approuvé le compte administratif 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité

41- Affectation du résultat 2019 du budget annexe Régie agricole Domaine Yves Courpon

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	249,45
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	236 277,00
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	236 526.45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-133 041.08
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-9 254.06
Besoin de financement = e + f	142 295.14
AFFECTATION (2) = d.	236 526.45
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	142 295.14
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	94 231.31

42- Approbation du budget primitif du budget annexe de la Régie Agricole Domaine Yves Courpon 2020

Exploitation

Dépenses 571 661€

Recettes 571 661€

Investissement

Dépenses 407 256.06€

Recettes 407 256.06€

Les principaux programmes sur le budget 2020 sont :

- Fin de la construction de la plate-forme de lavage des équipements et des ateliers situés à Pérécou
- Poursuite d'acquisition matériels et équipements vignes et maraîchage (tracteur)
- Arrachage de vignes et replantation
- Coût de l'exploitation 2020 des vignes rachetées à Cézac
- Commercialisation de l'Epicier
- Commercialisation des plants et des légumes
- Recrutement d'agents saisonniers et d'un tractoriste supplémentaire

Recettes principales : vente de vins et de légumes (110 000€), subvention du budget principal (200 000€)

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 de la Régie agricole Domaine Yves Courpon ci-dessus équilibré

43- Approbation du Compte administratif du Budget annexe du CCAS de la commune 2019 :

L'exécution du compte administratif du budget CCAS 2019 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2 409.58€

- Chap. 011 (charges de gestion) 1 768.12€
- Chap. 012 (charges de personnel) 108€
- Chap.65 (Indemnités et autres charges) 533.46€

Recettes 0.00€

- Chap.74 (subvention commune) 0€

Déficit de l'exercice 2019	2 409.58€
Report 2018	5 799.50€
Résultat cumulé 2019	3 389.92€

Investissement
 Dépenses 0.00€
 Recettes 0.00€

Réalisation de l'exercice 2019 0€
 Report 2018 0.12€
 Résultat cumulé 2019 0.12€

Reste à Réaliser 2019 :

Dépenses 800€ (500€ pour des prêts de dépannage et 300€ pour des équipements)

Recettes : 500€ remboursement des prêts)

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS 2019

DEPENSES 3 209.58€
 RECETTES 6 299.62€

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le compte administratif du budget annexe CCAS 2019

44- Approbation du Compte de gestion du Budget annexe du CCAS de la commune 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,

Après avoir approuvé le compte administratif 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Declare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité

45- Affectation des résultats 2019 du CCAS

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 409,58
<u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 799,50
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 389,92
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R:001 (si excédent)	- 0,12
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-300,00
Besoin de financement F. = D. + E.	299,88
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 389,92
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	299,88
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 090,04

46- Approbation du budget primitif du budget annexe CCAS 2020

Suite à l'avis favorable du CCAS, il est proposé un Budget 2020 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 15 090€

Recettes 15 090€

Investissement

Dépenses 3 350€

Recettes 3 350€

Les principales dépenses prévues sur 2020 :

- Le paiement de la participation au coût de la Banque alimentaire du CIAS
- Des colis de secours, des aides directes
- Des prêts de dépannage
- Le suivi du projet d'épicerie solidaire du CIAS
- Des animations d'action sociale

Recettes principales : report de l'excédent de 2019, subvention de 10 000€ de la commune de Cavignac et remboursement d'une aide (2 000€)

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité le budget 2020 du CCAS ci-dessus équilibré

47- MISE EN PLACE DE LA PRIME COVID-19

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifiée pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu **Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19**

Considérant les sujétions exceptionnelles liées à la pandémie concernant certains agents de la commune en particulier avec le maintien du marché du jeudi et l'élargissement du marché du dimanche, la continuité des services administratifs et ceux de la Régie Agricole, avec les risques concernant les contacts avec des administrés, des fournisseurs, des entreprises, et permettant de financer les heures supplémentaires réalisées durant la période ;

Considérant que le Maire détermine les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versement;

Considérant que la prime est défiscalisée et exonérée de cotisations sociales (comme le prévoit l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 2020) ;

Considérant que pour l'Etat, ses établissements publics et ses groupements d'intérêts publics, les bénéficiaires de la prime exceptionnelle et le montant alloué sont déterminés par le chef de service ou l'organe dirigeant ayant autorité sur les personnels et que le montant de la prime est modulable comme suit, en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents :

- taux n° 1 : 330 euros ;

- taux n° 2 : 660 euros ;

- taux n° 3 : 1 000 euros.

Considérant que les fonctionnaires territoriaux et les contractuels sont éligibles;

Considérant que les agents placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) en sont exclus et que la prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 18 votes pour et 1 abstention (M. Malapeyre)

- D'adopter le principe de versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la collectivité répondant aux critères définis par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020

- De charger le maire de déterminer les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versement aux agents

48- Liste CCID 2020-2026 : Ajournée

49- Engagement des travaux de l'ancienne cantine autorisant le maire à réaliser le projet concerné par la demande de financement

Le cabinet d'architecture Sam TISSIER a déterminé un estimatif de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne cantine de la Salle Polyvalente qui va accueillir les activités de l'association Familles Rurales agréée Espace de Vie Sociale par la CAF, conformément à la délibération n°70-2019 du 9 juillet 2019, pour un montant de 126 500€ HT.

Il revient au Conseil de solliciter l'aide de la CAF de la Gironde au titre des aides financières à l'investissement des collectivités ainsi que celle du Département de la Gironde dans le cadre de la politique d'accueil familial (35% plafonnés à 100 000€ de travaux affectés du coefficient de solidarité de 1,2)

DEPENSES HT:

Travaux 126 500€

Mobilier équipement 3 000€

Maîtrise d'œuvre 15 180€

RECETTES :

CAF GIRONDE : taux demandé

Département 35% : 42 000€

COMMUNE : 102 680€

TOTAL du Programme

144 680€ HT

M. LASSERRE demande le détail des travaux qui seront réalisés dans l'ancienne cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de CAVIGNAC décide à l'unanimité de :

- Lancer le programme de réhabilitation de l'ancienne cantine de la salle polyvalente pour un montant de 144 680€ HT
- De solliciter l'aide de la CAF de la Gironde pour un montant en cours d'estimation
- De solliciter l'aide du Département de la Gironde pour un montant de 42 000€
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal

50- Convention pour l'adhésion à Biblio.gironde et sollicitation de l'aide du conseil départemental de la Gironde

- Vu l'article L310-1 du code du patrimoine indiquant que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes et groupements de communes,

- Vu l'article L3233-1 du Code général des Collectivités Territoriales

Considérant le programme de réalisation d'une Bibliothèque-Médiathèque dans les locaux du Groupe scolaire au 100 Avenue de Paris ;

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire de la Commune de CAVIGNAC à signer la convention avec le Département de la Gironde pour pouvoir bénéficier du soutien de la Bibliothèque Départementale de Prêt - « biblio.gironde » en vue d'assurer et de développer l'activité de sa Bibliothèque-Médiathèque et des missions de lecture publique qu'elle met en œuvre (voir convention

jointe).

Par ailleurs, le cabinet d'architecture Sam TISSIER a déterminé un estimatif de travaux pour la réhabilitation des locaux (salle informatique, ancien bureau de la direction) qui vont accueillir la bibliothèque-médiathèque.

Il revient au Conseil municipal de solliciter l'aide du Département (majoré du coefficient de solidarité de 1,2) comme suit :

DEPENSES HT:		RECETTES :	
Travaux	69 105 €	Département 20% (coeff1.20)	16 585€
Mobilier équipement	10 000 €	Département 20% (coeff1.20)	2 400€
Acquisition d'un fonds	4 000 €	Département 30% (coeff1.20)	1 440€
Maîtrise d'œuvre	8 000 €	COMMUNE	70 680€
TOTAL du Programme	91 105 € HT		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'adhérer au réseau « biblio.gironde » pour sa future Bibliothèque-Médiathèque
- De respecter les obligations de la convention de partenariat ci-jointe
- D'autoriser le maire à signer la convention avec le Président du Conseil départemental de la Gironde
- De solliciter l'aide du Conseil départemental de la Gironde pour un montant de 16 585€ pour les travaux
- De solliciter l'aide du Conseil départemental de la Gironde pour un montant de 2 400€ pour le mobilier
- De solliciter l'aide du Conseil départemental de la Gironde pour un montant de 1 440€ pour la constitution du fonds documentaire initial
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

DECISION 6-2020

Conformément à la délibération du 11 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

- Ouverture du City stade à compter du 12 juin 2020
- Ouverture de la salle polyvalente dans le cadre des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire Covid-19 à compter du 15 juin 2020
- Ouverture de l'accueil de la mairie au public dans la limite de 3 personnes maximum à compter du 15 juin 2020
- Réduction du forfait droit de place trimestriel pour le 2^{ème} trimestre 2020 suite aux restrictions Covid-19 (ratio par présence effective)
- Lancement de la consultation pour la fourniture de repas au Restaurant scolaire
- Devis signé avec A2F Informatique pour 2 ordinateurs ACER et accessoires pour les élus pour un montant de 2 649,01€ TTC.
- Devis signé avec BUROLIA la fourniture de bureaux pour les élus pour un montant de 2 252,22€ TTC
- Devis de peinture au sol signé avec SERI pour un montant de 1 800€ TTC, pour des poteaux et fourreaux de signalisation avec SERI pour un montant de 1 076,47€ TTC et pour des balisettes et panneaux avec SERI pour un montant de 1 395,72€ TTC.
- Devis de remplacement des éclairages intérieurs de la mairie avec DOM SERVICE pour un montant de 3 778,13€ TTC
- Devis pour l'évacuation des eaux de pluie de la serre de maraîchage avec DUGAS TP pour 8 037,60€ TTC et DOM SERVICE pour 3 023,57€ TTC
- Devis pour la réalisation d'un fossé drainant derrière Péricou avec Travaux Agri et TP LACHIEZE pour un montant de 2 964€ TTC
- Devis pour l'achat de barrières et de drapeaux avec COMAT & VALCO pour un montant de 1 483,20€ TTC
- Devis pour l'achat d'une armoire pour le service urbanisme avec l'AMPA pour un montant de 630,98€ TTC
- Devis pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les assurances de la commune avec le cabinet ARIMA pour un montant de 2 220€ TTC.
- Suite à sinistre Dégâts des eaux de la classe Tourmesol, devis solidifiés auprès d'entreprises pour travaux de réparation d'urgence des dommages charpente, plafond et isolation.
- Devis pour les peintures de la classe Tourmesol avec MARRAUD SAS (avant dégâts des eaux) pour un montant de 3 774,83€ TTC

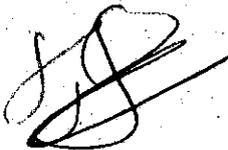
Pour la Régie agricole :

- Cession de la rogneuse pour 2200€ net vendeur à Mme BARIS Sophie
- Nouveau contrat d'assurances avec GROUPAMA pour la Régie agricole
 - Multirisques (RC, dommages aux biens) 2 577,71€ TTC par an
 - 1 778,34€ par an spécifiquement pour les serres de maraîchage
- Devis signé avec FERS SERVICES 33 pour une Malette d'outils de dépannage pour un montant de 199€ HT
- Devis signé avec Travaux Agri et TP LACHIEZE pour l'arrachage des vignes pour un montant de 5 958€ HT
- Devis signé avec Travaux Agri et TP LACHIEZE pour drainage des terres de vigne de Péricou pour un montant de 2 470€ HT

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

La Secrétaire de séance

Michel LEGREL



Le Maire

Guillaume CAVIGNAC

